

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-281 :
Portant réglementation de la circulation des piétons et du stationnement
Pour réserver la totalité du parking Bel-Air
Afin de permettre la mise en place du bloc sanitaire du skatepark

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

COLAS France- TERRITOIRE OUEST
LIEU DIT DE L'ABBAYE
17140 DOMPIERRE SUR MER

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour permettre la mise en place du bloc sanitaire du skatepark, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés sur le parking Bel-Air.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le mercredi 27 mai 2026 de 8h00 à 18h00

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits sur la totalité du parking Bel-Air, afin de permettre la mise en place du bloc sanitaire du skatepark.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés Par l'entreprise « COLAS France-TERRITOIRE OUEST ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- COLAS France -TERRITOIRE OUEST,
- M. BAUDON - Bureau d'Études Techniques,

Fait à La Flotte, le 21 mai 2026

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

